

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département des PYRÉNÉES-ORIENTALES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE FORMIGUERES**

Date convocation  
03/03/2022

Nombres de membres en exercice : 11

Nombres de membres Présents : 7

Nombres de membres Absents : 3

Date Affichage  
03/03/2022

Nombre de procurations : 1

Nombre de votants : 8

Séance du 10 Mars 2022

L'an deux mille vingt deux et un dix mars à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PETITQUEUX Philippe, Maire,

Présents : BRILLARD M, CORREIA J., DOMINGO J., LAUBRAY. J, V. PICHEYRE, VAILLS S,

Absents excusés : PUJOL D., BADIE F, MIRAN P.

Procurations : DABOUIS N procuration à PICHEYRE V

**Objet de la Délibération**

**LOYER REGIE MUNICIPALE DES SPORTS ET LOISIRS 2022**

Monsieur le Maire propose de fixer le loyer 2022 de la Régie Municipale des Sports et Loisirs à 360 655.71 € H.T. conformément au tableau joint à la présente délibération.

Ce loyer devra être payé avant le 31 décembre 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, *à l'unanimité*,

**FIXE** le loyer 2022 de la Régie Municipale des Sports et Loisirs à 360 655.71 € hors taxes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Copie certifiée conforme

A Formiguères, le 10 Mars 2022

Le Maire



P. PETITQUEUX